

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DASCO 23 Subvention (3.700 euros) à l'association La Fabrique des Petits Hasards pour des actions Politique de la Ville dans le 17e arrondissement.

Mmes Alexandra CORDEBARD et Colombe BROSSEL, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association La Fabrique des Petits Hasards au titre de la Politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 19 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission, et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.700 euros est attribuée à l'association La Fabrique des Petits Hasards 5, boulevard du Bois le Prêtre (17e) (11246), répartie à hauteur de 1.850 euros (dossier n° 2017-02516) pour une action intitulée « Education. Le théâtre comme outil de parole et réussite scolaire en primaires » et à hauteur de 1.850 euros (dossier n° 2017-02520) pour une action intitulée « Education. Résidence de création et ateliers artistiques en collège ».

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 3.700 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 213, ligne VF80002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2017.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO